

CHARTRE
DE L'ANIMATION
EN GÉRONTOLOGIE

Chapitre 1 : L'animation en gérontologie

Article 1 Spécificités

L'animation en gérontologie est issue à la fois de l'éducation populaire et de l'approche des adultes âgés.

Elle contribue au respect des valeurs individuelles et collectives, en prenant en compte l'environnement.

Elle individualise les pratiques en fonction des attentes et besoins des personnes.

Article 2 Conception

L'animation en gérontologie est un ensemble coordonné d'actions diverses et adaptées, en lien avec le vécu des personnes âgées.

Elle vise une réponse aux attentes et aux besoins des personnes âgées, en vue du maintien, du développement de leur vie relationnelle, sociale et culturelle.

Elle se situe dans une perspective d'accomplissement de l'Être Humain dans le respect de ses capacités et l'expression de ses aspirations.

Elle cherche la mise en commun avec les différentes approches. Elle s'évalue par la mesure des écarts entre les attentes de la personne, les objectifs fixés et l'action réalisée.

Article 3 Le projet d'animation

Le projet d'animation est validé dans le cadre institutionnel et s'articule avec les autres projets.

Il s'intègre au projet de vie, en précise les points forts et prioritaires, arrêtés par l'institution. Il est garant de l'écoute des demandes et s'adapte aux attentes évolutives des personnes.

Il est élaboré avec les adultes âgés eux-mêmes, en fonction de leurs capacités, et avec tous les partenaires, dans une démarche participative.

Chapitre 2 : Les apports de l'animation sociale

Article 4 Répondre à des situations multiples, respecter les différences

L'animation en gérontologie, s'appuyant sur le respect de la personne âgée et la reconnaissance de l'apport de chacun à la vie sociale, s'adresse à toutes les personnes âgées quelles que soient leurs possibilités et leur autonomie. Cette approche se veut transversale impliquant l'avis de tous les acteurs proches ou concernés.

Sa méthodologie garantit une approche adaptée.

Article 5

Recherche, connaissance et respect des attentes de la personne

L'animation en gérontologie s'appuie sur les moyens d'investigation partant des attentes des personnes dans une éthique préservant le respect de la vie personnelle.

Ses apports sont formalisés par la personnalisation des pratiques, dans le respect des demandes des personnes, des lois en vigueur et de la liberté de chacun.

Article 6

Vie sociale des personnes âgées : démarche et méthodologie

Le projet d'animation comprend :

- La mise en œuvre des réponses aux attentes,
- Le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle des personnes
- L'incitation à des projets permettant une vie sociale.

Les objectifs de l'animation visent la satisfaction des attentes des personnes âgées, le plaisir et les sensations souhaités, l'exercice des rôles sociaux et leur valorisation.

Le maintien et le développement de l'autonomie sociale passent par une approche active et citoyenne visant le maintien de l'insertion, où l'apport de chacun est moteur.

L'autonomie sociale, en interaction avec les capacités physiques et psychiques, passe par le respect des valeurs, tout en évitant la mise en échec.

Chapitre 3 : Les acteurs, l'animateur, les interactions

Article 7

Engagement de tous les acteurs dans une démarche interprofessionnelle.

Tous les acteurs de l'animation ont pour finalité de faciliter l'autonomie sociale de l'adulte âgé et sa participation à la vie sociale.

L'animation en gérontologie est contributive d'une approche globale de l'adulte âgé, et fait référence à toutes les disciplines.

Elle favorise une réflexion globale sur les rôles des adultes âgés eux-mêmes, l'implication de tous les aidants dans une coopération construite, par une démarche participative autour d'un projet d'animation.

L'animateur intervient au sein d'une équipe interprofessionnelle, dont il reconnaît la complémentarité. Il communique dans la transparence et en fonction d'objectifs définis.

Article 8

Spécificités de l'animateur

L'animateur communique de façon adaptée et compréhensible par tous, pour développer la participation et la coopération de chacun. Il acquiert les méthodologies par des formations adaptées, qualifiantes, « professionnalisantes ».

Son statut est lié à des compétences professionnelles validées et reconnues. Plusieurs niveaux de qualification sont nécessaires pour répondre à tous les besoins. Le niveau minimum d'intervention en autonomie est celui du BP JEPS* « animation sociale ».

L'équipe d'animation se construit autour d'un projet d'animation et de ses acteurs (personnels, familles, bénévoles, proches, aidants, partenaires, ...). Leur intervention en animation s'effectue en référence au projet d'animation et sous la responsabilité de l'animateur.

La responsabilité de l'animateur se situe dans l'intérêt de l'animation telle que définie dans les articles précédents, et dans la limite où la sécurité pour la personne âgée la pratiquant est assurée.

L'animateur est garant du projet d'animation, de son application, compte tenu des moyens dont il dispose, sous l'autorité du directeur de l'institution, établissement ou service d'aide.

Il est garant de la liberté individuelle, du droit d'expression de chacun et du fonctionnement démocratique du groupe. Il est tenu au secret professionnel et au respect des confidentialités.

Article 9

Fonctions de l'animateur social

L'animateur construit, prépare, réalise et évalue les actions d'animation dont il a la responsabilité.

Il recueille les informations et communique aux autres professionnels ou intervenants les connaissances qu'il a, dans les limites de la confidentialité, et dans la recherche de la meilleure réponse à la personne âgée. Le partage d'informations avec l'ensemble de l'équipe permet d'évaluer les risques, et de fixer les conditions de réalisation.

L'animateur a un rôle de médiation dans les pratiques centrées sur les attentes et choix de la personne âgée.

Il est autonome pour prendre toute décision en matière d'animation dès lors que le projet d'animation a été validé par la direction, et après information à tous les acteurs, sous réserve de la sécurité et sous l'autorité de la direction.

Il diffuse les informations dans les limites de l'exercice de son métier.

Il organise le recueil des attentes, il analyse des situations et les coordinations sur l'animation, pour garantir des pratiques d'animation éthiques et respectueuses des personnes.

Il peut remplir des missions spécifiques (dynamisation des équipes, information, gestion, formation...), dans une participation à une culture gérontologique partagée.

*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport